

M. MORRA Paul

Tél : 06 18 35 38 90

Courriel : morra.paul@orange.fr

Lettre recommandée avec AR

M.
Délégué AGPM

....., le 24 mai 2017

OBJET : - Déclaration de blessures traumatiques psychologiques ayant déclenché le 11 janvier 2015 un syndrome post-traumatique compliqué en relation avec divers événements survenus tout au long de ma carrière professionnelle dont un détachement OPEX au Liban en 1989 – 1990.

REFERENCES : - Contrat de carrière N° 0603092-1-Z/C0-01 (Décès – invalidité)

PIECES JOINTES : - Dossier constitué de pièces justificatives énumérées au bordereau d'envoi «ANNEXE 1».
- Ma déclaration de blessure psychologique auprès de l'AGPM, (État de Stress Post-Traumatique (PTSD)) en date du 30 octobre 2015 classée sans suite.

Monsieur,

Par la présente, je vous adresse suite à notre dernier entretien téléphonique, une nouvelle déclaration de mon syndrome post-traumatique pour obtenir l'acquisition de mes droits relatifs aux garanties souscrites dans le cadre de mon contrat de carrière (Décès-invalidité) référencé ci-dessus.

En pièces jointes, divers documents attestant de mon état de santé fragilisé. Depuis janvier 2017, je suis placé en arrêt maladie. J'ai un rendez-vous programmé le 31 mai 2017, avec le Médecin-chef MELE, Chef de service Adjoint à l'Hôpital d'Instruction des Armées «Robert PICQUE» à VILLENAVE d'ORNON -33-, en vue d'un futur placement en congé de longue durée maladie (CLDM).

A titre d'information, j'ai demandé à pouvoir bénéficier du congé du blessé préalablement à mon CLDM, conformément aux dispositions des articles R4138-1-3 et R4138-3-2 du Code de la Défense et du Décret N° 2017-130 du 3 février 2017 relatif au congé du blessé et modifiant le Code de la Défense, publié au journal officiel.

Pourriez-vous me communiquer les garanties offertes par mes contrats en cas d'obtention de ce congé du blessé, notamment pour l'abandon de mon logement concédé par nécessité absolue de service à Nancy -54-, que je ne suis plus en capacité d'occuper selon les recommandations des médecins civils et militaires, devant couper tout lien avec le milieu militaire.

Depuis janvier 2017, ce sont des amis qui me logent. Il m'est très difficile d'aller mieux sans mes garanties qui me permettraient d'envisager un avenir plus serein avec des repères effectifs, car malgré l'accompagnement indéfectible d'amis très proches, ma situation de sans domicile fixe est particulièrement difficile à vivre dans mon état de santé actuel.

Je rappelle que le décret du 10 janvier 1992 déterminant les règles et barèmes pour la classification et l'évaluation des troubles psychiques de guerre (NOR: ACVP9120015D - Version consolidée au 31 décembre 2016) stipule:

« La névrose traumatique de guerre (ou en relation avec des catastrophes naturelles ou tout autre événement exceptionnel à caractère individuel ou collectif) doit être considéré comme une blessure et ne peut être assimilée, d'un point de vue structural, aux états névrotiques au sens classique attribué à ce terme en psychopathologie, qui constituent des maladies.

Les certificats médicaux joints accompagnés de divers documents attestent de manière irréfutable les symptômes et des conséquences de mon PTSD, qui ne me permettent plus d'exercer mon activité professionnelle en principe jusqu'à ma retraite après épuisement de mes droits à congé de maladie.

J'ai effectué une demande de pension militaire d'invalidité auprès de l'Office National des Anciens Combattant pour mon PTSD, actuellement en cours de traitement.

S'agissant d'un PTSD en relation avec de nombreux événements traumatiques, je demande une prise en charge de mes garanties individualisée compte tenu de la complexité de mon dossier ayant vécu une quinzaine de confrontations imminentes en direct avec la mort et traité plus de 150 scènes de crime macabres en tous genres.

Je suis ouvert à une discussion, privilégiant une résolution amiable de mon indemnisation conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile, dans le cadre de l'acquisition de mes garanties souscrites auprès de l'AGPM.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LT MORRA Paul